

2. Personnes physiques:

- Demande timbrée;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Certificat de nationalité;
- Copie certifiée conforme du diplôme ou tout autre certificat établissant la qualification professionnelle requise ;
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois;
- Liste des immobilisations corporelles de l'entreprise accompagnée d'un rapport d'évaluation établi par un expert industriel agréé.

Réservé à l'Administration

Code :

Avis :

Nom et signature du Promoteur**NB:DIFFERENTES CATEGORIES ET PERSONNEL EXIGE**

.G: de 500.000 FCFA à 1.000.000 F CFA	Un (1) technicien;
.F: de 2.000.000 -"- à 5.000.000 --"-	Un (1) technicien;
.E: de 6.000.000 -"- à 25.000.000 --"-	Un (1) ingénieur et deux (2) techniciens;
.D: de 26.000.000 -"- à 50.000.000 --"-	Deux (2) ingénieurs et quatre(4) techniciens;
.C: de 51.000.000 -"- à 75.000.000 --"-	Trois (3) ingénieurs et six (6) techniciens;
.B: de 76.000.000 à 100.000.000 --"-	Quatre (4) ingénieurs et huit (8) techniciens;
.A: au delà de 100.000.000 --"-	Quatre(4) ingénieurs et huit (8) techniciens.

NB : Frais de dépôt en francs CFA par catégorie (date d'entrée en vigueur : 15 août 2013) :

G = 5 000, F= 10 000, E= 20 000, D= 25 000, C=30 000, B= 40 000, A= 60 000